

Le protocole sanitaire à destination des écoles, des collèges et des lycées consiste en la limitation du brassage des élèves, l'obligation du port du masque, l'aération et la désinfection plus fréquentes des locaux, notamment.

Ces mesures s'imposent à tous les niveaux mais sont plus difficiles à appliquer au lycée, où les déplacements des élèves sont plus nombreux et plus fréquents, et l'organisation de la restauration scolaire plus complexe. Il importe de revoir la présence des élèves dans l'établissement pour que le protocole sanitaire soit garanti. Chaque élève sera présent en cours au moins la moitié du temps scolaire. Tous les élèves doivent travailler pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours, en classes virtuelles ou en autonomie.

Les modalités d'organisation retenues au lycée général et technologique du Bugey consistent à accueillir les lycéens par niveau, à compter du 12 novembre jusqu'au 18 décembre, à moins d'instructions contraires.

## *Objectifs*

Le présent protocole s'appuie sur le protocole de l'Éducation Nationale paru au mois de novembre 2020. Lui-même repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé pour les zones de reprise épidémique au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé Publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce protocole a pour but d'informer les usagers et le personnel sur les règles applicables au sein de l'établissement.

## *Principes*

### *Non brassage et accueil alterné des niveaux.*

Le non brassage entre classes n'est pas possible du fait du grand nombre de cours où les élèves sont répartis par groupes, en spécialité et en langues notamment. Le non brassage entre les groupes doit donc s'entendre comme un non brassage entre niveaux.

La missive en date du 6 novembre 2020 de la direction générale de l'enseignement scolaire ouvre la possibilité d'accueillir les lycéens de manière alternée en respectant ces conditions :

- Tout élève scolarisé bénéficie des apprentissages obligatoires, sous forme de cours, en présence au sein de l'établissement, à distance ou de travail en autonomie, sur l'intégralité du temps scolaire.
- L'organisation retenue garantit à chaque élève de bénéficier d'un maximum de cours au sein de l'établissement. En tout état de cause, le nombre d'heures de cours suivies en présentiel ne peut être inférieur à 50% d'ici aux prochains congés scolaires.
- Les élèves d'une même classe et d'un même niveau bénéficient d'une organisation similaire au sein d'un même établissement.

En accord avec ces principes, l'organisation du LGT du Bugey exposée dans le tableau suivant permet d'accueillir de manière différenciée les niveaux :

### Présence des élèves par niveaux.

Niveaux de classe	Lundi 9 novembre	Mardi 10 novembre		Jeudi 12 novembre	Vendredi 13 novembre
2 <sup>ndes</sup> 1 – 2 et 3	Cours au lycée			Cours à distance	
2 <sup>ndes</sup> 4 – 5 – 6 et 7				Cours au lycée	
Premières				Cours au lycée	
Terminales				Cours à distance	
Niveaux de classe	Lundi 16 novembre	Mardi 17 novembre	Mercredi 18 novembre	Jeudi 19 novembre	Vendredi 20 novembre
2 <sup>ndes</sup> 1 – 2 et 3	Cours à distance			Cours au lycée	
2 <sup>ndes</sup> 4 – 5 – 6 et 7	Cours au lycée			Cours à distance	
Premières	Cours au lycée			Cours à distance	
Terminales	Cours à distance			Cours au lycée	
Niveaux de classe	Lundi 23 novembre	Mardi 24 novembre	Mercredi 25 novembre	Jeudi 26 novembre	Vendredi 27 novembre
2 <sup>ndes</sup> 1 – 2 et 3	Cours au lycée			Cours à distance	
2 <sup>ndes</sup> 4 – 5 – 6 et 7	Cours à distance			Cours au lycée	
Premières	Cours à distance			Cours au lycée	
Terminales	Cours au lycée			Cours à distance	
Niveaux de classe	Lundi 30 novembre	Mardi 1 <sup>er</sup> décembre	Mercredi 2 décembre	Jeudi 3 décembre	Vendredi 4 décembre
2 <sup>ndes</sup> 1 – 2 et 3	Cours à distance			Cours au lycée	
2 <sup>ndes</sup> 4 – 5 – 6 et 7	Cours au lycée			Cours à distance	
Premières	Cours au lycée			Cours à distance	
Terminales	Cours à distance			Cours au lycée	
Niveaux de classe	Lundi 7 décembre	Mardi 8 décembre	Mercredi 9 décembre	Jeudi 10 décembre	Vendredi 11 décembre
2 <sup>ndes</sup> 1 – 2 et 3	Cours au lycée			Cours à distance	
2 <sup>ndes</sup> 4 – 5 – 6 et 7	Cours à distance			Cours au lycée	
Premières	Cours à distance			Cours au lycée	
Terminales	Cours au lycée			Cours à distance	
Niveaux de classe	Lundi 14 décembre	Mardi 15 décembre	Mercredi 16 décembre	Jeudi 17 décembre	Vendredi 18 décembre
2 <sup>ndes</sup> 1 – 2 et 3	Cours à distance			Cours au lycée	
2 <sup>ndes</sup> 4 – 5 – 6 et 7	Cours au lycée			Cours à distance	
Premières	Cours au lycée			Cours à distance	
Terminales	Cours à distance			Cours au lycée	

Raisons d'être de la mise en place de l'alternance des niveaux :

- éviter le brassage entre les niveaux dans les bâtiments : classes de seconde et cours technologique aux bâtiments des maristes, classes de premières ou de terminale dans le bâtiment du lycée général ;
- favoriser la distanciation physique au restaurant scolaire, à l'internat et dans les espaces de circulation ;
- chaque élève est présent au moins deux jours par semaine dans l'établissement. Le travail à distance est favorisé par un contact *in praesentia* régulier ;

- libérer les agents de l'entretien d'une partie du bâtiment du lycée général permet de renforcer le nettoyage et la désinfection des salles qui restent occupées par les élèves.

### Les règles de distanciation physique

Dans les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

### Le port du masque

Il est obligatoire pour toutes et tous sitôt franchie l'enceinte de l'établissement, comme le dispose l'avenant au règlement intérieur du 1<sup>er</sup> octobre.

L'arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 dispose que le port du masque est obligatoire « **à compter du lundi 2 novembre 2020** sur la voie publique dans un rayon de 50 mètres devant les entrées et sorties des établissements d'enseignement (...) entre 06h00 et 21h00. »

NOTA BENE : le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

### Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

### Aération des locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible, dure au moins 15 minutes à chaque fois et est effectuée au minimum toutes les deux heures. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés :

- le matin avant l'arrivée des élèves par les agents en charge de l'entretien,
- pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner, une fois la journée terminée ; il revient aux professeur.e.s de laisser les fenêtres ouvertes quand ils sortent de la salle.

## ***Fonctionnements propres aux différents espaces de l'établissement.***

### ***En classe***

Les élèves sont placés un par table, ou à bonne distance, autant que possible.

De nouvelles salles ont été attribuées en privilégiant les salles de grande salle (nous avons converti en urgence deux salles de devoir en salles de classe). Il s'agit avant tout de favoriser le non brassage des classes : classes de seconde et cours technologique aux bâtiments des maristes, classes de premières ou de terminale dans le bâtiment du lycée général.

Le professeur peut pulvériser le produit virucide désinfectant laissé à sa disposition sur les surfaces qu'il a touchées (poignées de porte, bureau). Le professeur pulvérise également du produit sur les tables des élèves, avant chaque récréation (10h et 16h). Il convient de laisser agir le produit, sans le rincer.

Mise à disposition de film plastique alimentaire sur les claviers des ordinateurs des salles informatiques.

Les agents assurent une désinfection deux fois par jour.

### ***Cours en distanciel***

#### Principes d'organisation

- l'emploi du temps ordinaire est maintenu ; les élèves travaillent selon le rythme habituel ;
- le rythme des cours doit être le plus possible maintenu de manière à ce que les élèves travaillent chaque matière selon le créneau prévu de manière synchrone ou asynchrone. A tout le moins une connexion par demi-journée en audio conférence est souhaitable.
- il est souhaitable que les professeur.e.s proposent aux classes en distanciel une connexion en audio au début de chaque heure de cours. Le.a professeur.e signale les élèves qui ne se connectent pas, de façon à ce que la vie scolaire contacte les élèves dont nous sommes sans nouvelles.

#### Modalités pratiques des cours en distanciel

Les élèves et les professeurs utilisent exclusivement l'environnement numérique de travail pour communiquer, et se passer le travail.

Dans la mesure du possible, les professeurs indiquent aux élèves la durée prévue du devoir, via l'ENT.

Ma classe à la maison (site du Cned) est exclusivement utilisée pour les visio ou les audio conférences.

Des ordinateurs sont mis à la disposition des familles qui en font la demande auprès du professeur principal de leur enfant, dans la mesure des ressources du lycée.

Les absences répertoriées sur Pronote sont destinées à suivre le travail à distance de nos élèves : la vie scolaire appelle les élèves pour connaître la raison de leur absence de connexion, et autant que possible proposer une

solution. Une fois traitées, ces absences sont justifiées de manière administrative par le CPE (pas d'intervention nécessaire des familles) ; elles ne figureront pas sur le bulletin trimestriel.

### Cours d'EPS

Les groupes ne peuvent pas mélanger d'élèves de différents niveaux de classe. Les vestiaires ne sont pas utilisables. Pour l'instant, la collectivité n'assure pas d'aération (négociation en cours).

Au cours de la pratique, les élèves doivent être à une distance de 2 mètres. Cela exclut les sports de contact, les jeux d'opposition.

Les activités sportives (cours d'EPS et association sportive) maintenues dans les conditions suivantes :

- Non brassage des niveaux. Les élèves sont accueillis sur des créneaux différents.
- élèves arrivent en tenue sur le lieu de pratique ; les vestiaires ne sont pas utilisables.
- Les élèves doivent rester à une distance de 2m au cours de la pratique.

Cela exclut les sports de contact, les matches durant les séances de sports d'opposition et les combats proprement dits dans les séances de sports de combat.

EPS	AS
	Les élèves sont accueillis sur des créneaux différents en fonction des niveaux. Pas de rencontres sportives.
<b>Natation sauvetage</b> : les vestiaires de la piscine ont une capacité maximale d'élèves simultanément dans les vestiaires.	Activités extérieures : VTT, course d'orientation,
<b>Badminton</b> : match en simple	<b>Badminton</b> : match en simple
<b>Escalade</b> (masque pour l'assureur et le co- assureur ; désinfection des mains régulière)	<b>Musculation</b> : 10 élèves max ?
<b>Musculation / cross fit</b> : activité pratiquée dans la salle de musculation et sur les gradins du gymnase. La distanciation physique devient possible.	<b>Step</b> : 10 élèves max ?
<b>Danse</b> : dojo 1 : se renseigner sur la taille du praticable. 2/3 de pratiquants, et 1/3 de spectateur : pour libérer de la place pour les danseurs.	<b>Danse</b> : sans contact ; juger de la motivation des élèves.
<b>Ultimate</b> : distanciation respectée.	<b>Défi cross</b> ? défi athlé en intérieur, défi aviron sur des ergos.

### Association sportive, classes sports et section sportive

Séparation par niveau ou groupe de niveaux et par établissement distanciation rigoureuse sur le lieu de pratique.

### ***Accès à l'établissement***

A 8 heures, à 10 heures, à 16 heures et à 18 heures, les entrées des élèves se font par le portail du Promenoir ; un assistant d'éducation sera présent.

Pour éviter les attroupements devant l'établissement, les fumeurs devront fumer sur le parking des cars à 10 heures et à 16 heures.

### ***Cours de récréation***

Deux zones sont créées :

- Cours maristes : elle est réservée aux élèves de seconde.
- Cours LGT : réservée aux élèves de première ou de terminale selon le jour.

Les élèves doivent les rejoindre durant leur pause.

### ***Restaurant scolaire***

#### ***Ordre de passage***

Les élèves des classes de seconde passeront les premiers au restaurant scolaire ; les élèves de première ou de terminale à partir de 12h20.

#### ***Lavage des mains***

- Les élèves se lavent les mains en entrant dans le bâtiment.
- Ils les enduisent également de solution hydroalcoolique après avoir passé leur carte, avant de prendre un plateau.

#### ***Port du masque***

Les élèves comme les commensaux doivent porter leur masque jusqu'à être assis pour prendre leur repas. Ils doivent remettre leur masque avant de se lever.

#### ***Distanciation physique***

Les élèves et les commensaux se placent en quinconce en laissant à leur droite comme à leur gauche une place vide.

#### ***Confinement et autorisation de sortie***

Les élèves demi-pensionnaires sont confinés dans l'établissement durant la journée. Ils ne peuvent sortir qu'après avoir complété une attestation pour les motifs autorisés par le gouvernement, à l'aide de l'application *Tous anti covid*. Les parents doivent signer une autorisation sur le carnet des demi-pensionnaires.

## ***Internat***

### ***Confinement et autorisation de sortie***

Les élèves internes sont confinés à l'internat. Ils ne peuvent sortir qu'après avoir complété une attestation pour les motifs autorisés par le gouvernement, à l'aide de l'application *Tous anti covid*. Les parents doivent signer une autorisation sur le carnet des internes.

### ***Gestes barrière***

Les internes se lavent les mains dès leur arrivée à l'internat. Ils portent leur masque en toute circonstance dans les espaces communs ; les internes sont autorisés à poser leur masque quand ils sont sur leur lit.

Les lits sont espacés.

Les internes doivent laisser ouverte la fenêtre de leur chambre avant de la quitter.

Un temps est consacré chaque soir au rangement de la chambre, ainsi qu'à la désinfection des surfaces les plus touchées.

## ***CDI***

- Présence d'un registre à l'entrée : les élèves renseignent leur nom, leur classe, leur heure d'arrivée et de départ.
- Les élèves se désinfectent les mains à leur entrée dans le CDI.
- Ils gagnent la table correspondant à leur niveau, pour éviter le brassage.

## ***Salles d'étude***

- Les élèves gagnent la salle d'étude correspondant à leur niveau.
- Ils respectent la distanciation physique dans les salles d'étude.

## ***Couloirs et circulations.***

Les élèves ne doivent pas y stationner. Ils gagnent les salles d'études ou la cour correspondant à leur niveau pendant leurs pauses.

Les poignées et les rampes sont désinfectées par pulvérisation deux fois par jour.

